



Politiques urbaines & biodiversité

Recueil d'actions
de villes et agglomérations
françaises et européennes



© Laurent Casin

MAIRIE DE PARIS



Convention sur la
diversité biologique

natureparif Agence régionale
pour la nature
et la biodiversité
en Ile-de-France

île de France



Partenaires



Ce recueil est disponible en téléchargement sur www.natureparif.fr

Edition : Gilles Lecuir (Natureparif) +33 (0)1 75 77 79 00

Retranscription : Laurent Bonnafous +33 (0)6 98 51 83 00

Conception – Mise en page : PPC +33 (0)1 45 72 70 17

Impression : Lecaux-Ocep +33 (0)1 45 78 50 60. Imprimé avec des encres végétales sur papier Satimat Green

(60 % de fibres recyclées, 40 % de fibres vierges FSC), un papier certifié FSC, ISO 14001 et ISO 9001, pour une gestion durable des forêts.

Crédits photos : Natureparif, Jessica David, les intervenants et leur structure (sauf mention)

Directrice de la publication : Stéphanie Lux, Directrice de Natureparif.

Paris, avril 2012.

Politiques urbaines et biodiversité

La biodiversité et les écosystèmes sont à la base de notre alimentation, de notre santé et de nos activités. Ils sont le gage du bon fonctionnement et de l'équilibre dynamique de notre planète. Durant plusieurs décennies, les villes se sont développées en faisant abstraction de la nature qui les entourait. L'étalement urbain, l'imperméabilisation des sols, la gestion intensive des espaces... sont autant de causes d'érosion de la biodiversité dans les villes. Ce fonctionnement n'est pas viable et est synonyme de surcoûts pour les collectivités sur le long terme. Les dépenses en frais de santé, de dépollution, de renaturation, de reconfiguration urbaine sont la conséquence de la disparition de la végétation, de la fermeture des sols, de la fuite des pollinisateurs... qui assurent en temps normal d'innombrables services à la collectivité.

En ces temps de crises, élus et techniciens ont la responsabilité d'investir sur le long terme dans ce potentiel naturel et de mettre en œuvre des politiques d'écologie urbaine pour assurer le retour du bon fonctionnement des écosystèmes, et favoriser ainsi le bien-être et la santé de leurs citoyens. La ville doit devenir un écosystème à part entière dans lequel la biodiversité est un élément clé de son fonctionnement.

Les villes ont un rôle majeur pour enrayer le recul accéléré de la biodiversité. Sur leur propre territoire, en y renforçant la place de la nature, en évitant de s'étaler sur les espaces naturels, en sensibilisant les citoyens (75 % de la population en France). Au-delà de leur territoire, afin de réduire leur empreinte écologique en favorisant notamment le développement de circuits courts, l'usage de matériaux renouvelables...

Vous trouverez rassemblés dans ce recueil des exemples d'actions de villes et agglomérations françaises mais aussi suisses, belges ou allemandes. Il a été réalisé dans le cadre de la Rencontre organisée par la Mairie de Paris et Natureparif avec de nombreux partenaires le 24 janvier 2012, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris. Cette rencontre s'inscrivait dans l'engagement pris par les organisateurs et leurs partenaires à contribuer au Plan d'action sur les villes et la biodiversité approuvé à Nagoya en octobre 2010.

Ce document regroupe le compte-rendu détaillé des interventions réalisées lors de la rencontre ainsi que quelques-uns des échanges entre participants, et des fiches décrivant de manière plus synthétique d'autres actions exemplaires des villes et agglomérations françaises et européennes.

Nous sommes persuadés qu'il vous sera utile et que ces expériences éclaireront votre propre action en faveur de la biodiversité.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
Anne HIDALGO, Première adjointe au Maire de Paris	6
Liliane PAYS, présidente de Natureparif	8
Didier BABIN, administrateur principal du programme biodiversité pour le développement et l'éradication de la pauvreté, secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a donné lecture du message du docteur Ahmed Djoghlaïf, ancien Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB)	10
INTRODUCTION	13
LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES SONT ESSENTIELS AU BON FONCTIONNEMENT DES VILLES	15
Jacques WEBER, anthropologue et économiste	15
1 CONCILIER NATURE ET CROISSANCE URBAINE	19
MAÎTRISER L'ÉTALEMENT URBAIN GRÂCE AUX OUTILS DE PLANIFICATION ET D'URBANISME	21
La prise en compte de la biodiversité dans le SCoT du Pays de Rennes	21
CONSTRUCTION ET BIODIVERSITÉ EN MILIEU URBAIN	25
Le coefficient de biotope par surface à Berlin (Allemagne)	25
L'exemple de l'écoquartier du Séqué à Bayonne	29
Le référentiel « Un aménagement durable pour Paris »	33
Mise en place du guide AURA (Améliorer l'Urbanisme par un Référentiel d'Aménagement) à Montpellier	35
2 TRAME VERTE ET BLEUE, RENFORCER LA QUALITÉ DES MILIEUX NATURELS EN VILLE	37
RENATURATION DES COURS D'EAU ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	39
L'exemple de la rivière Isar en milieu urbain à Munich (Allemagne)	39
Renaturation de la Versoix urbaine dans le canton de Genève (Suisse)	43
La restauration et la gestion des barthes de la Nive : la Plaine d'Ansot à Bayonne.....	45
Bassin versant de la source d'Arcier : diminution de l'emploi des pesticides et développement de l'agriculture biologique à Besançon.....	47
La Prairie Saint-Gouesnou dans l'agglomération brestoise	49
Recréation de milieux humides en lieu et place d'une ancienne station d'épuration dans l'agglomération nantaise	51
MULTIPLIER ET DÉCLOISONNER LES LIEUX DE VÉGÉTATION	53
La trame verte et bleue dans l'aire urbaine de Strasbourg	53
La trame verte et bleue dans l'aire urbaine de Bruxelles (Belgique)	57
La trame verte et bleue « cœur d'agglomération » dans l'agglomération dunkerquoise	61
Mise en œuvre de la trame verte et bleue métropolitaine lilloise.....	63
Schéma de réseau vert et stratégie de gestion des friches et délaissés urbains à Montpellier.....	65
Renaturation de l'espace de la Grande Plaine à Toulouse	67
Mesure d'aménagement paysager du schéma d'agglomération franco-valdo-genevois (France et Suisse)	69

3	REDUIRE L'EMPREINTE DES VILLES SUR LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ	71
	CIRCUITS COURTS	73
	Valorisation des friches agricoles, économie de proximité et circuits courts dans l'agglomération nantaise	73
	Programme d'interventions pour le développement d'une agriculture urbaine dans l'agglomération bordelaise.....	77
	Le projet de construction écologique ECO46 à Lausanne (Suisse)	79
	COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE INTERNATIONALE	81
	L'Alliance mondiale des villes et gouvernements pour sauver la biodiversité de la région méditerranéenne	81
	Grenoble et la protection de la ceinture verte de Ouagadougou (Burkina-Faso)	83
	Coopération décentralisée entre la Ville de Paris et la Wilaya d'Alger (Algérie)	85
4	DES OUTILS POUR LA BIODIVERSITE	87
	Focus sur le Plan Biodiversité de la Ville de Paris	89
	L'exemple de l'Index de Singapour : 23 indicateurs de biodiversité. Le témoignage de la Ville de Montpellier	93
	Conseil de la biodiversité de la Ville de Nantes.....	97
	Plan d'actions Biodiversité de la Ville de Montpellier	99
	Plan Biodiversité de la Ville d'Orléans	101
	CLÔTURE	103
	Christophe LEFEBVRE, président du Comité français de l'Union internationale pour la Conservation de la nature (UICN)	105
	DÉCLARATION	107
	Les représentants de l'AMF, l'AMGVF, l'AdCF et l'ACUF	109
	REMERCIEMENTS	112
	Liste des intervenants	112





TENIR LES CHIENS EN LAISSE

RÉGLEMENT . ARTICLE 8

PRÉAMBULE





Anne HIDALGO

*Première adjointe
au Maire de Paris*

Bien que Paris soit l'un des territoires les plus denses au monde, Paris a fait de l'écologie urbaine un des piliers de sa politique. Après adoption de son nouveau Plan de déplacement urbain, la Ville a dans un premier temps abordé la biodiversité au travers de son Plan Climat. Mais l'action s'est accélérée à partir de 2007 à travers la création de nouveaux parcs. En 2011, le Conseil de Paris a adopté le Plan Biodiversité de Paris qui prévoit la mise en place d'un observatoire et l'intégration de la dimension de la biodiversité spontanée dans toutes les politiques et directions sectorielles grâce à l'engagement du tissu associatif. Le renforcement des corridors – dont celui, majeur, de la Seine – et l'intégration du vivant aux bâtiments en projet, mais aussi au bâti existant font partie des axes structurants visant à rendre la capitale française perméable à une biodiversité qui doit être accessible à la population. Cet effort dépasse naturellement les limites de la commune et nécessite un dialogue avec l'État et les autres collectivités limitrophes.

Paris est engagée depuis longtemps dans le combat pour la biodiversité. Dès 2001, la nouvelle équipe municipale a fait de l'écologie urbaine un pilier de l'action de la Ville. D'abord en partant du lien entre environnement et santé publique, tout d'abord en ce qui concerne les effets de pollution de l'air, notamment sur la santé des enfants et des personnes âgées ou atteintes de troubles respiratoires. Un plan de déplacement urbain a été élaboré, privilégiant les transports collectifs moins polluants. Sur la base du bilan carbone de Paris effectué en 2005, un débat citoyen a été organisé autour du futur Plan Climat de Paris, au cours duquel la question de la biodiversité a largement été évoquée.

C'est sous l'impulsion de Fabienne Giboudeaux, Adjointe au Maire de Paris en charge des Espaces verts lors de cette seconde mandature, que la biodiversité est devenue un élément structurant de la politique de Paris. Cela n'est pas simple dans notre ville, qui est dense. Nous avons pourtant créé 32 nouveaux hectares d'espaces verts durant la première mandature et 30 durant la deuxième.

Mais comment faire en sorte que les espèces d'Île-de-France se développent à Paris ? Le travail effectué avec les associations nous a permis d'effectuer un pas supplémentaire. Un observatoire de la biodiversité est



Regroupant 2,2 millions d'habitants sur 105 km², Paris est l'une des plus petites et plus denses villes du monde. La Seine s'impose comme son corridor écologique majeur, que la Ville de Paris entend mieux connaître et soutenir tout en multipliant les connexions à l'échelle de mailles très fines.



actuellement mis en place, mais il a aussi fallu intégrer l'impératif de la biodiversité dans les politiques structurantes de la Ville, donc dans les outils et choix d'urbanisme. Ceci est difficile, car il faut affronter les différences entre les cultures des métiers du bâtiment et de la nature, qui ne communiquent pas spontanément.

Il fallait donc aussi travailler sur la dimension métropolitaine, car la nature ignore les frontières administratives. Un travail va donc été effectué sur les corridors écologiques de toutes tailles qui permettent au déplacement aux espèces de ne pas être entravées dans leur déplacement par les activités humaines.

Paris souhaite reconquérir les voies sur berges – qui forment aujourd'hui une autoroute urbaine située dans un site magnifique classé au patrimoine mondial de l'Unesco – pour profiter d'un espace de respiration, de détente, de promenade et d'échange, en même temps que de circulation de la biodiversité. De fait, ce projet est aujourd'hui bloqué par une décision du Premier ministre. La Ville analyse la solidité de cette décision sur le plan juridique, mais ne renoncera pas du point de vue politique et dans son action auprès des citoyens de Paris, puisqu'il s'agit d'un des espaces exceptionnels à reconquérir, notamment du point de vue de la nature et de la pédagogie qui doit l'accompagner.

La Ville travaille aussi un plan sur l'intégration de la nature aux bâtiments. Un plan de développement des toitures végétalisées est ainsi en élaboration. Les cahiers des charges de la plupart des projets actuels de bâtiments publics intègrent cet élément. Mais cela concerne aussi les bâtiments des années 1960 et 1970, dont les toits plats se prêtent souvent à la réalisation de terrasses végétalisées. Au-delà de l'impact sur l'absorption du carbone et l'intérêt paysager, nous voulons que les Parisiens puissent y accéder. C'est pourquoi nous préparons des projets de jardins partagés situés sur les toits des immeubles. Ces projets constituent l'un des volets du plan Biodiversité de la Ville de Paris.

www.paris.fr





Liliane PAYS

Présidente de Natureparif

En milieu urbain, la gestion écologique des espaces verts joue un rôle positif déterminant sur la biodiversité. C'est pour encourager ce mouvement que Natureparif, avec l'association Plante & Cité a créé le label Ecojardin, référence de gestion écologique des espaces ouverts au public. L'agence organise par ailleurs le concours annuel Capitale française de la biodiversité qu'elle organise et qui permet aux collectivités de partager leurs actions concrètes en la matière. Il constitue un excellent outil de sensibilisation interne et externe et mettra cette année l'accent sur les relations entre biodiversité et citoyenneté. Car seule la mutualisation des meilleures pratiques permettra l'amélioration rapide des politiques et de leurs impacts.

L'intérêt croissant de nombreux élus et techniciens des collectivités pour la biodiversité témoigne de la prise en compte de notre sujet.

Cette prise de conscience, Natureparif, agence régionale pour la biodiversité et la nature en Île-de-France, la constate au quotidien. Natureparif, créée en 2008 et première de son genre en Europe, est entièrement dédiée à l'observation et à la défense de la nature et de la biodiversité. De statut associatif, elle regroupe l'État, la Région, les collectivités locales, les associations de protection de l'environnement, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les chambres consulaires, les fédérations professionnelles et les entreprises publiques et privées. Ces partenaires débattent, mais surtout agissent pour la biodiversité.

Notre agence vient de publier pour la deuxième année un état des lieux de la biodiversité en Île-de-France, spécialement consacré à la mesure de la résilience de la nature francilienne : grâce aux données recueillies au travers des programmes de science participative, nous démontrons que l'abondance en papillons double dans les parcs et jardins gérés sans pesticide. La gestion écologique des espaces verts est donc cruciale.

Natureparif a aussi établi la cartographie des pratiques des collectivités franciliennes en matière d'usage des pesticides dans les espaces dont elles sont responsables. Ces pratiques ont été identifiées dans 44 % des 1 281 communes : 72 % d'entre elles ont cessé d'utiliser des pesticides dans les espaces verts. La plupart des grandes collectivités, mais aussi de plus modestes, a pris le virage. Il faut désormais les accompagner pour qu'elles aillent au bout de leur démarche, et pour faire en sorte qu'elles soient comprises et acceptées par les habitants.

C'est pourquoi l'association Plante & Cité a créé le label Ecojardin en partenariat avec neuf grandes villes dont Paris et Montpellier, mais aussi un maître d'ouvrage privé, plusieurs réseaux professionnels, ainsi que



Le concours Capitale française de la biodiversité organisé par Natureparif chaque année permet d'identifier et de valoriser les meilleures pratiques de nombreuses collectivités.



© Laurent Gésin

le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Nouvelle référence écologique de gestion des espaces verts, ce label est à la fois un outil technique et d'aide à la décision, mais aussi un formidable outil de communication auprès du public. Le groupe de travail qui a créé Ecojardin a choisi Natureparif pour l'animer au niveau national en s'appuyant pour cela sur des audits réalisés par des experts indépendants à partir du printemps 2012.

Notre agence est très fière de ce partenariat qui nous aide à faire progresser la cause de la biodiversité en ville, pour que demain, le plus grand nombre de parcs et jardins français, mais aussi de cimetières et d'espaces naturels, puisse arborer le label Ecojardin.

Une autre façon de faire connaître les actions des collectivités françaises est le concours Capitale française de la biodiversité. En 2010 et 2011, celui-ci, porté par Natureparif dans le cadre d'un programme européen, a rencontré un très fort succès et permis de valoriser les actions concrètes de nombreuses collectivités. Il a aussi permis de recueillir les meilleures pratiques dont un certain nombre figurent dans ce recueil d'actions et de témoigner au niveau européen et international du dynamisme des collectivités et autorités locales pour la biodiversité.

Il faut plus que jamais continuer à faire connaître et comprendre l'action des collectivités de France et d'Europe, car c'est à partir de la mutualisation des connaissances et des expériences que peut naître un changement rapide. C'est d'une évolution positive, constructive et urgente des pratiques collectives dont la biodiversité a besoin – dans nos villes et agglomérations, mais aussi, au-delà, par leurs impacts au-delà de leurs territoires.

www.natureparif.fr





Didier BABIN

Administrateur principal du programme biodiversité pour le développement et l'éradication de la pauvreté, secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), a donné lecture du message du docteur Ahmed Djoghlaïf, ancien Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique (CDB)

Dans le cadre de l'extinction accélérée des espèces et du changement climatique, l'impact de l'urbanisation croissante de la Terre sera l'élément déterminant du maintien des écosystèmes et des services qu'ils rendent. La responsabilité des autorités locales est multiple en raison de leur capacité à atteindre des résultats tangibles et à convaincre les autres niveaux de gouvernance. C'est pourquoi le premier Sommet des Villes de Nagoya, en 2010, a adopté un Plan d'action spécifique à l'attention des autorités locales de tous rangs. À l'exemple de la création récente du réseau des Villes méditerranéennes pour la biodiversité, leur contribution sera essentielle pour l'atteinte des objectifs d'Aichi. Alors que la CDB prépare une Initiative Régions et Biodiversité, la mobilisation des autorités locales, grâce aux efforts de Natureparif et de la Ville de Paris, est particulièrement bienvenue. Cette action sera partagée, comme celle d'autres villes, lors du Sommet de Hyderabad, qui aura lieu en octobre 2012 en Inde.

La biodiversité, c'est la vie. La biodiversité, c'est notre vie. Tel a été le slogan de la célébration, en 2010, de l'Année internationale de la biodiversité. Cependant, la biodiversité connaît à présent un taux d'extinction inégalé, qui serait peut-être mille fois supérieur à celui du taux naturel de disparition des espèces animales et végétales. Aucun pays, aucun écosystème n'est épargné. L'utilisation de l'espace, tout comme les changements climatiques et les espèces envahissantes, constitue une cause majeure de la disparition de la biodiversité, érodant ainsi la capacité de la planète à fournir les biens et services essentiels à la survie de l'Humanité.

En effet, l'urbanisation de notre planète est un phénomène inéluctable. En 2050, plus des deux tiers de l'humanité vivront dans les villes. L'avenir de la biodiversité se joue donc dans les villes d'aujourd'hui et de demain. Les autorités locales représentent le niveau de gouvernance le plus proche des populations. Planificateurs de l'aménagement du territoire, responsables, promoteurs et gestionnaires des infrastructures locales ont tous un rôle essentiel à jouer dans la gestion de la biodiversité, cruciale pour la réalisation du développement durable. Les actions locales ont la capacité de mener à des résultats tangibles et positifs qui sauront convaincre nombre d'acteurs de la nécessité de s'engager. Elles envoient aussi aux autres instances de



Plus de 200 élus et techniciens de villes et agglomérations françaises, européennes et même canadiennes étaient réunis le 24 janvier 2012, à l'Hôtel de ville de Paris pour la rencontre « Politiques urbaines et biodiversité ».

gouvernement un message sur la nécessité d'agir en synergie pour le bien-être de la planète. C'est pour cela que le secrétariat de la CDB a lancé dès mars 2007 son initiative sur les villes et la biodiversité, qui a été couronnée en octobre 2010 par la tenue du premier Sommet des villes et de la biodiversité à Nagoya (Japon), en présence de plus de 650 représentants de municipalités, dont 200 maires.

Cette rencontre historique s'est soldée par l'adoption d'un plan ambitieux, ainsi que par l'établissement d'un partenariat stratégique entre les décideurs politiques nationaux représentés par plus de 120 ministres de l'Environnement et les autorités municipales. Le 29 octobre 2010, le Plan d'action sur les gouvernements subnationaux et les villes et autres autorités locales pour la biodiversité a été adopté par les 18 600 participants au Sommet, représentant les 193 États parties à la CDB et leurs partenaires.

Ce plan prévoit le renforcement des capacités, la diffusion des meilleures pratiques, et encourage les gouvernements nationaux à collaborer et à soutenir les efforts des gouvernements subnationaux, des villes et des autres autorités locales pour la mise en place de plans et de stratégie d'action locaux. S'appuyant sur les expériences et les leçons tirées par les grandes villes et les États, il inclut des recommandations aux États sur la façon de mobiliser et de coordonner les actions locales sur la biodiversité.

Le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 comporte 20 objectifs ambitieux dits objectifs d'Aichi – du nom de la préfecture japonaise qui accueillait le Sommet. Les autorités locales ont un rôle majeur à jouer pour les atteindre avant 2020. Outre leur rôle dans le cadre du premier objectif – sensibiliser tous les citoyens de la planète à l'importance de la protection de la biodiversité – les acteurs locaux seront la clé du succès pour l'atteinte des objectifs concrets visant à minimiser l'impact de l'activité humaine sur la biodiversité, gérer durablement l'utilisation des terres et des ressources naturelles renouvelables, éduquer le public et les citoyens de demain à consommer de façon soutenable et engager un maximum d'acteurs dans la lutte contre la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes.

En ce début de la décennie des Nations unies pour la biodiversité, il est temps de passer à l'action. La France est au premier rang des partenaires de ce plan d'action.

La ville de Montpellier a accueilli en début janvier 2011 la première rencontre internationale de l'initiative Villes et biodiversité, puisque durant une semaine. Puis, en janvier 2012, les maires et autorités de villes du pourtour méditerranéen y ont travaillé pour favoriser les cohérences et les synergies entre les actions locales, nationales et internationales.

En France, les multiples niveaux de gouvernement travaillent déjà ensemble pour mettre en œuvre des plans d'action cohérents et complémentaires avec les objectifs nationaux et internationaux pour la biodiversité. Le soutien du gouvernement français à cette entreprise ne peut que servir de modèle à l'ensemble des parties à la CDB. Je souligne aussi le rôle stratégique du Comité français de l'UICN, qui, outre son implication dans l'Initiative Villes et Biodiversité de la CDB, a su contribuer à l'intégration des autorités régionales et subnationales à l'initiative, en faisant une démarche de plus en plus inclusive et globale. D'ici à quelques mois, la CDB établira les bases d'une Initiative Régions et Biodiversité, en soutien à ce mouvement, favorisant l'action pour la biodiversité à tous les niveaux de gouvernance.



La rencontre de janvier 2012 sur les « Politiques urbaines et la biodiversité » représente une étape importante et historique vers l'adoption d'une approche cohérente et rassembleuse en matière de protection de la biodiversité pour toutes les collectivités françaises : régions, départements, intercommunalités et communes. Le développement de Stratégies et de plans d'action nationaux et locaux pour la biodiversité en France correspond à un mouvement global qui incite toutes les parties à la CDB à utiliser ses outils comme des instruments d'intégration des objectifs d'Aichi dans la comptabilité nationale, dans tous les secteurs économiques, et dans les processus liés à la planification.

Je tiens à féliciter la Ville de Paris et Natureparif pour leur rôle moteur.

Le tout nouveau plan Biodiversité de la capitale française, adopté le 15 novembre 2011 par le Conseil de Paris, la porte au rang des premières grandes métropoles à se doter d'un tel outil pour protéger la nature en ville, et au cœur duquel se trouve la participation civile et citoyenne. Je salue tout particulièrement les initiatives Trame verte et bleue, visant à réaliser d'ici à 2011 l'aménagement du talus et des passerelles du Périphérique, et à localiser les propriétés foncières de la Ville de Paris, les voies de chemin de fer, les canaux, les aqueducs, pour les intégrer au maillage écologique de la métropole : la petite ceinture, visant à végétaliser l'ensemble des abords des équipements sportifs et des cimetières, ainsi que son projet de végétalisation de plus de sept hectares nouveaux de toiture, dont 15 nouveaux jardins en terrasse.

Au niveau régional, Natureparif a su rallier un vaste ensemble d'acteurs-clés à travers ses programmes participatifs. Observatoire de la biodiversité, mais aussi plateforme d'échanges entre les acteurs, l'agence a su tracer la voie à de nombreux projets exemplaires.

L'expérience de Paris, comme celle d'autres villes du monde, sera détaillée dans le rapport mondial de la CDB sur l'état des villes et la biodiversité, premier du genre, qui sera soumis au Sommet des villes et de la biodiversité, à Hyderabad (Inde), les 15 et 16 octobre 2012. Je vous invite tous à y apporter votre contribution et à prendre part à ce Sommet, organisé en parallèle de celui des autorités provinciales et régionales, et qui sera suivi de la réunion ministérielle de la onzième rencontre des parties de la CDB, que l'on aime à nommer la Convention de la vie sur Terre.

www.cbd.int

DÉCLARATION





Claude DUVAL, Maire de Mellé, représentant l'AMF, Andrée Buchmann, Vice-présidente de la communauté urbaine de Strasbourg, représentant l'AMGVF et l'ACUF, et Corinne CASANOVA, Vice-présidente de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget, représentant d'AdCF.

Déclaration commune des associations françaises d'élus et de collectivités :

*l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF),
l'Assemblée des Communautés de France (AdCF),
l'Associations des Maires de France (AMF) et l'Association des Maires
de Grandes Villes de France (AMGVF)*

Ville et Biodiversité, les élus mobilisés

Biodiversité : l'urgence est déclarée

L'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des communautés de France (AdCF), l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) et l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) ont élaboré une déclaration commune par laquelle elles rappellent l'urgence à agir, les responsabilités particulières et le rôle irremplaçable qui reviennent aux collectivités, mais aussi les mobilisations déjà engagées et l'importance de la collaboration entre les villes et les intercommunalités. L'AMF a rappelé que les enjeux de la planification urbaine et de la lutte contre l'étalement ne concernent pas que les zones denses. L'AdCF a insisté sur la nécessité de rendre toujours plus opérationnelle l'action pour la biodiversité, l'importance du travail d'acculturation des services et de la transversalité, mais aussi les opportunités que la biodiversité représente pour les collectivités. L'AMGVF et l'ACUF ont rappelé l'engagement des collectivités à Copenhague, ainsi que les bénéfices de la biodiversité pour les citoyens. Il leur semble en revanche regrettable que, trop souvent encore, l'État perçoive mal l'action des collectivités en ce domaine et que les trames vertes et bleues ne soient toujours pas opposables en France.

La sauvegarde de la biodiversité est devenue un enjeu majeur de ce siècle. Surexploitation des ressources naturelles, pollutions, dérèglement climatique et extension des zones périurbaines au détriment des espaces ruraux et naturels provoquent une disparition des écosystèmes. Les espèces qui subsistent pâtissent d'habitats réduits et de plus en plus fragmentés ; cet isolement limite leur capacité d'adaptation alors que les pressions qu'elles subissent s'accroissent. Or l'humanité dépend totalement de la biodiversité tant les services qu'elle rend sont essentiels : nous respirons, mangeons, nous habillons et nous soignons pour l'essentiel grâce à elle ; elle est également source de bienfaits récréatifs et esthétiques.

Une mobilisation internationale est en marche

Face à l'urgence (certains évoquent un risque de 6^e grande extinction), la mobilisation internationale, notamment depuis le Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, s'est confirmée en 2010 avec l'adoption



d'un Plan stratégique pour la décennie à venir, en octobre 2010 à Nagoya, lors du 10e sommet de la Convention pour la diversité biologique (CDB), l'organisme onusien en charge de mobiliser la communauté internationale.

Villes, intercommunalités et biodiversité : des relations avérées à intensifier

Le rôle essentiel que peuvent jouer les villes pour enrayer le recul de la biodiversité est beaucoup moins connu tant celle-ci semble rattachée, dans notre imaginaire, aux terres lointaines, aux forêts primaires ou aux espèces animales emblématiques.

Dans le monde, plus de 50 % de la population vit en zone urbaine. En France, ce chiffre est de 75 %. Le combat ne pourra ainsi être gagné que si villes et agglomérations réduisent leur empreinte sur la biodiversité sur leur propre territoire bien sûr, en y renforçant la place de la nature, et, au-delà de leur territoire, en encourageant des modes de vie et de consommation plus sobres. Par exemple en favorisant le développement de circuits courts et respectueux de l'environnement pour l'approvisionnement alimentaire.

Cet objectif exige d'adapter en profondeur les pratiques urbaines et de mobiliser tous les leviers à disposition des villes et des agglomérations mais aussi de convaincre ceux qui font la ville ainsi que les citoyens des enjeux et du bien-fondé de l'action engagée. Quel meilleur support de persuasion qu'une nature proche et épanouie, qui rend de nombreux services au milieu urbain ?

La présence d'arbres et d'espaces verts participe à la lutte contre les îlots de chaleur, à la fixation des polluants atmosphériques et valorise les quartiers qui en bénéficient. La nature et la biodiversité intéressent, elles suscitent curiosité et dialogue, et sont donc vectrices de lien social et contribuent au bon fonctionnement de la cité. La végétation et la présence d'animaux en ville créent un lien immédiat et quotidien à la nature et participent à la conscience environnementale des citoyens pour lesquels la ville et sa couronne proche représentent les seuls espaces de rencontre régulière avec la biodiversité.

De nombreuses villes et intercommunalités déjà engagées pour la biodiversité

De nombreuses villes ou intercommunalités, parfois très mobilisées, de différentes parties du monde, Europe et France en particulier, conduisent, notamment dans le cadre d'agendas 21 locaux, des programmes en faveur de la biodiversité en ville. Ceux-ci visent soit à préserver la singularité des expressions urbaines de la biodiversité, soit à favoriser la pénétration des milieux naturels les plus proches au sein même de la ville pour bénéficier des services rendus par ces milieux.

Cette reconnaissance des services rendus par la nature, aujourd'hui en plein développement, a été engagée parfois de longue date, notamment dans le cadre de partenariats fructueux établis entre les autorités locales et le monde associatif. Les expériences les plus abouties comme les connaissances les plus récemment acquises doivent permettre de renforcer l'intégration de la biodiversité dans les politiques urbaines comme en témoignent les « Plans pour la biodiversité » adoptés dans plusieurs grandes villes et agglomérations françaises.

L'AMF, l'AMGVF, l'AdCF et l'ACUF conscientes des enjeux, se mobilisent sur le sujet

En s'associant à la préparation de la rencontre du 24 janvier 2012 « Politiques urbaines et biodiversité : pourquoi villes et agglomérations doivent agir et comment ? », organisée par la Ville de Paris et Natureparif,

L'AMF, l'AMGVF, l'AdCF et l'ACUF témoignent de l'intérêt qu'elles portent à la préservation et à la restauration de la biodiversité dans les villes et de leur engagement à mettre en œuvre les changements nécessaires pour réduire l'impact global des villes, hors leurs murs, sur la biodiversité.

Ces quatre associations oeuvrent pour que les engagements et actions initiés par les villes et leurs inter-communalités soient connus et reconnus, que le partage d'expériences soit développé et que les moyens (juridiques, financiers, techniques, etc.) soient renforcés au service de la biodiversité dans la ville. La rencontre du 24 janvier 2012 constitue une étape importante dans cette dynamique de mobilisation des collectivités et de leurs associations que l'AMF, l'AMGVF, l'AdCF et l'ACUF s'engagent à poursuivre et à intensifier.

http://www.natureparif.fr/evenements/rencontres/declaration_villes_et_biodiversite_24janvier2012.pdf



REMERCIEMENTS

Les organisateurs tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des participants à la Rencontre « Politiques urbaines et Biodiversité » organisée le 24 janvier 2012 à Paris, et tout particulièrement les intervenants :

Didier Babin, Chargé de programme, Convention sur la Diversité Biologique

Dominique Barreau, Chargé de mission Agriculture périurbaine de Nantes Métropole

Birgit Beyer, service Espaces verts du 2^e arrondissement de la Ville de Berlin (Allemagne)

Andrée Buchmann, Vice-présidente de la Communauté urbaine de Strasbourg, représentant l'AMGVF et l'ACUF

Corinne Casanova, Vice-présidente de la communauté d'agglomération du Lac du Bourget, représentant d'AdCF

Hélène Chamayou, direction du Paysage et de la Biodiversité de la Ville de Montpellier

Jacques Chiron, Adjoint au Maire de Grenoble, Sénateur de l'Isère

Marie Corrales, Directrice adjointe à l'Urbanisme de la Ville de Bayonne

Mickaël Delafosse, Adjoint au Maire de Montpellier

Claude Duval, Maire de Mellé, représentant l'AMF

Fabienne Giboudeaux, Adjointe au Maire de Paris en charge des Espaces verts

Anne Hidalgo, 1^{re} Adjointe au Maire de Paris

Serge Kempeneers, Directeur Espaces verts, Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (Belgique)

Christophe Lefebvre, Président du Comité français de l'Union internationale pour la Conservation de la nature

Christian Leeb, département Gestion de l'eau, Ministère Bavarois pour l'Environnement et la Santé (Allemagne)

Jean-Pierre Legendre, Vice-président de Nantes Métropole

Hélène Mandroux, Maire de Montpellier

Liliane Pays, Présidente de Natureparif

Bernard Poirier, Président du SCoT, Vice-président de Rennes métropole

Vincent Poncet, direction de l'Environnement de la Ville de Grenoble

Jacques Weber, Économiste et anthropologue

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed list of items that should be tracked, such as inventory levels, accounts payable, and accounts receivable. It also outlines the procedures for recording these transactions, including the use of double-entry bookkeeping to ensure that the books balance.

The second part of the document focuses on the analysis of the financial data. It explains how to calculate key financial ratios and metrics, such as the gross profit margin, operating profit margin, and return on investment. These metrics are used to evaluate the company's performance and identify areas for improvement. The document also discusses the importance of comparing the company's performance to industry benchmarks and providing a clear explanation of any variances.

The final part of the document covers the preparation of financial statements. It provides a step-by-step guide to creating the income statement, balance sheet, and cash flow statement. It also discusses the importance of auditing the financial statements to ensure their accuracy and reliability. The document concludes with a summary of the key findings and recommendations for the future.



Les villes ont un rôle majeur pour enrayer le recul accéléré de la biodiversité. Sur leur propre territoire, en y renforçant la place de la nature, en évitant de s'étaler sur les espaces naturels, en sensibilisant les citoyens (75 % de la population en France). Au-delà de leur territoire, afin de réduire leur empreinte écologique en favorisant notamment le développement de circuits courts, l'usage de matériaux renouvelables...

Vous trouverez rassemblés dans ce recueil des exemples d'actions de villes et agglomérations françaises mais aussi suisses, belges ou allemandes. Il a été réalisé dans le cadre de la Rencontre organisée par la Mairie de Paris et Natureparif avec de nombreux partenaires le 24 janvier 2012, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris. Cette rencontre s'inscrivait dans l'engagement pris par les organisateurs et leurs partenaires à contribuer au Plan d'action sur les villes et la biodiversité approuvé à Nagoya en octobre 2010.

Natureparif a été créée à l'initiative de la région Île-de-France avec le soutien de l'État français. De statut associatif, elle regroupe à leurs côtés au sein de collèges distincts les collectivités locales, les associations de protection de l'environnement, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les chambres consulaires et les fédérations, et les entreprises publiques et privées. Agence pour la nature et la biodiversité en Île-de-France, sa mission est de collecter les connaissances existantes, de les mettre en réseau, d'identifier les priorités d'actions régionales. Elle a également vocation à recenser les bonnes pratiques visant à préserver la biodiversité pour qu'elles soient plus largement mises en œuvre.

Natureparif

Agence régionale pour la nature et la biodiversité
84 rue de Grenelle, 75007 Paris, France
+33 (0)1 75 77 79 00
www.natureparif.fr